

Aurillac, 21 août 1920.

Monsieur le Préfet du Cantal.
Aurillac.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
valider le présent passeport afin que je puisse
éventuellement me rendre à Anvers, pour
affaires commerciales.

Je vous prie, Monsieur le Préfet,
de croire à ma salutation respectueuse.

Payr

Fourni à Monsieur le Préfet du Cantal
sur avis favorable

Aurillac le 21 août 1920

Commissaire de Police

U. Payr

Philippe Payrasse, 22 rue Emile Duchesne